
Note d'information fédérale Mai 2016 – n°239

1. Assemblée générale de la fédération

L'assemblée générale de la FFA qui s'est tenue à Libourne le 30 avril 2016 a validé un nouveau règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage imposé par un décret du 29 janvier dernier.

Elle a aussi modifié les statuts de la FFA afin de les mettre en adéquation avec une modification récente du Code du Sport sur la représentativité des femmes dans les instances dirigeantes de la fédération et le nombre minimum de sièges à leur attribuer.

Nous vous invitons à consulter ces documents sur le site internet de la FFA :

La Fédération > Textes réglementaires de la FFA

2. Élection à la FISA

Richard MOUCHEL, membre de la commission aviron de mer de la FFA, a été élu membre de la "Rowing for all commission" à la FISA.

3. Assemblée générale des fédérations européennes

Lors de cette assemblée générale qui s'est tenue à Brandenburg le 6 mai, les décisions suivantes ont été prises :

- l'organisation des championnats d'Europe indoor 2017 a été confiée à la Fédération Française d'Avion. Ils se dérouleront à Paris en même temps que les championnats de France.
- l'organisation des championnats d'Europe junior 2018 a été confiée à la Fédération Française d'Avion et à Gravelines.
- l'organisation des championnats d'Europe senior 2018 se dérouleront à Glasgow sur le bassin de Strathclyde et en 2019 à Lucerne (Suisse).
- les championnats d'Europe U23 auront lieu à Brest (Biélorussie) en 2018.

4. Coupe de France MAIF 2017

L'édition 2017 de la Coupe de France MAIF se déroulera à Brive, sur le lac du Causse, les 29 et 30 avril 2017.

5. Offre jeune

Le document récapitulatif des différentes étapes concernant l'Offre jeune est disponible sur le site internet de la fédération :
Espace club > La compétition

6. Formations CQP

La Fédération organise deux formations CQP (certificat de qualification professionnelle) Moniteur d'Avion :

Une formation Avion de Rivière se déroulera :
Module 1 : 4 au 8/07/2016 au CREPS de Vichy
Module 2 : 9 et 10/09/2016 au CREPS de Vichy

Une formation Avion de Mer se déroulera :
Module 1 : 27/06 au 2/07/2015 à La Seyne-sur-Mer
Module 2 : 1 journée d'évaluation (date et lieu à déterminer avec le formateur)

Cette formation permet d'obtenir un diplôme professionnel qui permet d'exercer contre rémunération, en autonomie, dans la limite de 360 h/an.

Public

Formation réservée au public en possession du diplôme d'éducateur fédéral.

Les prérequis d'inscription :

Avoir 18 ans à la date de délivrance du CQP,
Être titulaire du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur option « côtière » ou option « eaux intérieures »,
Être en possession d'une attestation de PSC1 ou d'un diplôme admis en équivalence,
Être titulaire d'une attestation de réussite au test de 100 mètres nage libre départ plongé et de récupération d'un objet immergé à deux mètres de profondeur,
Être capable de réaliser un test technique en skiff ou en solo mer permettant d'évaluer la compétence du candidat à embarquer, débarquer, se diriger et naviguer à différentes allures en respectant la maîtrise technique de son embarcation. Le brevet d'aviron d'or en skiff et le brevet d'aviron de mer en solo délivrés par la FFA sont admis en équivalence de ce test.

Inscrivez-vous auprès de la FFA au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Toutes les informations sont disponibles sur le lien suivant :
<http://avironfrance.fr/EspaceClub/Formation/CatalogueFormations/CatalogueFormations.htm>

7. CoSMoS : Conseil Social du Mouvement Sportif

Le CoSMoS, est la principale organisation représentant les employeurs sportifs. À ce titre, il représente le mouvement sportif dans toutes les négociations de la branche sport. Aujourd'hui, le CoSMoS a développé un site internet très complet et un véritable service juridique portant sur l'emploi, que toutes les associations adhérentes peuvent interroger.

Pour toutes les informations sur la CCNS, s'abonner à la Newsletter du CoSMoS : www.cosmos.asso.fr
Pour adhérer en ligne, une seule adresse : <http://cosmos.asso.fr/devenir-adherent>